



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE

OPCVM géré par TAILOR CAPITAL

PART C (EURO)

CODE ISIN : FR0010952432

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'iBoxx EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. L'iBoxx EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille.

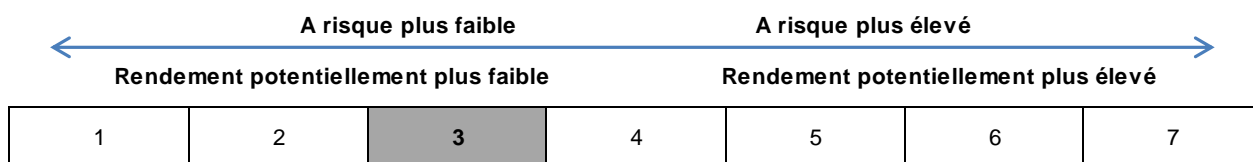
Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excéderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations à taux variable dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi, afin de réduire la sensibilité moyenne du portefeuille en cas de hausse des taux. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor Capital.

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque vendredi avant 12h (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du vendredi. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Le Fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition aux instruments de taux d'émetteurs privés qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de leurs structure financière et notation, et en raison des maturités longues, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse à caractère spéculatif dits « high yield ».

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques non pris en compte par l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de liquidité :** une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie :** l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.



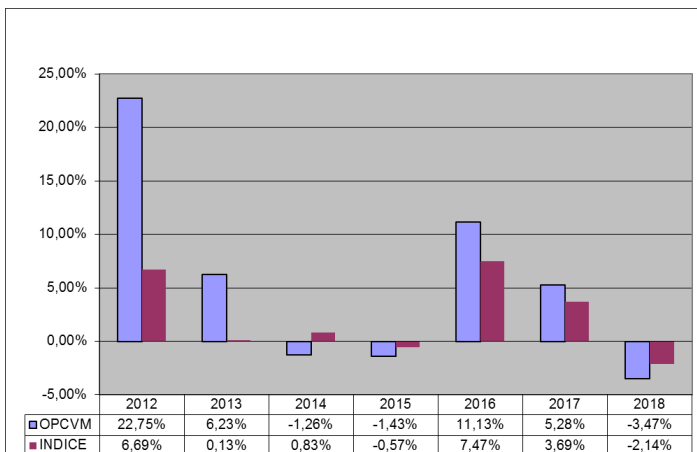
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	4%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. Dans certains cas, les frais prélevés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller financier.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.32%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le chiffre communiqué qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM est celui de l'exercice précédent, clos le 29 mars 2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de www.tailor-capital.com.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances.

Date de création de l'OPCVM : 30/11/2010

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Les performances affichées pour les années 2011 à 2014 ont été réalisées lorsque l'OPCVM avait un objectif de gestion correspondant à la recherche d'une performance supérieure à celle de l'OAT 3.25% 25 avril 2016 sur la durée comprise entre la création du Fonds et la dernière VL de l'année 2016.

Les performances affichées pour l'exercice 2015 et les suivants se feront dans des circonstances d'investissement différentes.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de Tailor Capital – 37 Rue des Mathurins – 75008 PARIS – www.tailor-capital.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet www.tailor-capital.com).

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le Représentant en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich et le Service de paiement en Suisse est Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'île, 1204 Genève. Le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant en Suisse pour les parts du placement collectif distribuées en Suisse ou à partir de celle-ci. Le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (KIID), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Capital sont disponibles sur le site internet www.tailor-capital.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

La responsabilité de Tailor Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers
Tailor Capital est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21/06/2019.